

Des Plans de Reprise Progressifs de l'Activité beaucoup trop rapides dans certains services !!!

Dans le contexte actuel, le CTR Marine s'est tenu en visio-conférence le Jeudi 11 Juin 2020.

Malgré ces conditions dégradées, ce CTR allégé et écourté s'est déroulé dans un dialogue social courtois malgré certaines divergences permanentes avec le DPMM sur le reclassement des 4139-2, les primes telles le CIA, les PRPA. La CGT, dans ses propos liminaires, a été la seule organisation syndicale à demander l'annulation de la réforme du chômage et des retraites. Mais elle a, aussi, dénoncé la future suppression des CHSCT, la gestion chaotique des transrades pour se rendre à l'Île Longue, les plans de reprise progressive de l'activité beaucoup trop rapides dans certains services, le vol de jours de RTT et congés payés.

Comme d'habitude, sur de nombreux thèmes, (avancement, politique salariale, réforme statutaire, etc...) le DPMM a considéré que ces problématiques n'étaient pas de son ressort...

Avant de traiter l'ordre du jour, l'Amiral a tenu à rappeler les objectifs de la Marine durant cette crise sanitaire.

- La protection des personnels ;
- La poursuite des missions ;
- Le soutien à l'opération « résilience » ;
- Le déroulement des essais du sous-marin Suffren et la préparation de la reprise de l'activité.

Après lecture des déclarations liminaires des différentes organisations syndicales, nous sommes passés aux points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du PV du CTR du 14 Novembre

Le CT a validé le PV du CTR précédent sans remarque particulière.

Point de situation «effectifs»

La DPMM s'est de nouveau félicitée, de la reprise des recrutements depuis 2016 et du Plan de Recrutement 2020 (nbre: 106 dont 45 déjà réalisés) qui se décline de la façon suivante:

55 au concours (5 Cat A + 12 Cat B + 38 Cat C); 26 L4139-2 ; 1 L 4139-3 ; 10 BOE ; 8 contrats ; 6 OE.

Pour la CGT, le point positif de ce PDR 2020 est la très forte augmentation du nombre de recrutements de **BOE**, mais se pose encore, cette année, la problématique du **reclassement des 4139-2 et la moyenne d'âge trop élevée** (39 ans pour les 45 recrutements réalisés au titre du PDR 2020).

En 2020, ces **106** recrutements permettront tout juste de compenser les départs envisagés (103) qui risquent d'être sous-estimés auxquels il faut rajouter **84** fiches de postes à la BNE dont **8** > 6 mois.

La modification statutaire des OE n'autorisant le recrutement uniquement dans 21 professions a des conséquences sur le nombre de recrutements (**6** pour **42** départs) mais aussi sur la baisse inéluctable de l'effectif global des OE.

Même si c'est positif, le nombre (128 à la rentrée 2020) croissant d'**apprenti(es)** ne doit pas être la variable d'ajustement de l'activité. Mais surtout il est fort regrettable qu'aucune proposition d'embauche ne leur soit formulée après la validation de leur diplôme. Il est difficile voire impossible d'avoir un suivi post-formation.

Se pose encore la problématique du paiement des maîtres d'apprentissage fonctionnaires pour des problèmes réglementaires sur lesquels s'arc-boutent la DRFIP 35. Pour la CGT, cette situation est inacceptable et doit trouver une issue favorable très rapidement surtout que de plus en plus de maîtres d'apprentissage seront nécessaires.

Point de situation «gestion»

CIA 2019 :

En 2020 le nombre de bénéficiaires sera de **1 838** agents dans la Marine avec une légère modification de la directive DPMM sur la répartition des taux par corps.

Pour 2020, les crédits alloués au MINARM sont de 30 Ms € (+6 Ms € par rapport à 2019) et de **1,833 Ms €** pour la Marine. Le socle pour la

catégorie «A» est de **1 500€ Brut**, pour un «B» de: **900€ Brut** et pour un «C» de **620€ Brut**.

Ces montants seront versés sur la paie d'Octobre.

*La CGT a rappelé lors des débats son opposition à ce type de primes dont le seul objectif est de **discriminer** les personnels entre eux comme pour la **prime exceptionnelle COVID 19**.*

*Seul un **dégel du point d'indice permettrait une amélioration du pouvoir d'achat de l'ensemble des agents publics et une prise en compte dans le calcul de la pension.***

Transfert SSF DGA vers la Marine

Ce transfert de 61 personnes sera effectif à compter du 1^{er} Septembre 2020 et correspond à un simple transfert en organisation (basculé en gestion). Cependant, certaines fiches postes ont dû être reprises et adaptées au format Marine.

60 agents ont signé leur Fiche Individuelle de Situation (FIS).

Les agents fonctionnaires resteront gérés pour l'avancement 2021 par la DGA.

Pour la CGT, le principal risque concerne l'avancement de ces agents aussi bien en 2021 avec un éventuel oubli de la DGA malgré des droits ouverts, mais aussi pour les années suivantes, avec l'intégration dans les pyramides Marine.

La CGT est intervenue pour que des directives équitables pour tous soient mises en place par la DC SSF pour la future notation des TSO.

Point sur le COVID 19

*Un **point spécifique « Covid 19 »** a été présenté par le Médecin en chef Laurent Leroy Conseiller santé du Chef d'Etat- Major de la Marine (CEMM).*

Pendant 1/2h, le Médecin chef nous a présenté les caractéristiques et modes de transmission de ce virus, a fait un point sur les traitements actuels et futurs, a rappelé l'importance des gestes barrières et de la distanciation physique ainsi que le risque de l'influence saisonnière en fonction de la température. Il a aussi confirmé que l'épidémie était sous contrôle en France et en Europe et que l'épicentre de l'épidémie était le continent Américain.

Quelques chiffres : 7 millions de cas confirmés dans le monde et 411 000 décès.

Bilan au MINARM : 2 100 cas confirmés dont 106 PC – 279 hospitalisations dont 24 en réanimation – 1 décès d'un PC au SID.

Bilan dans la Marine : 1 100 cas confirmés dont 10 PC – 13 hospitalisations dont 1 toujours en cours.

Ordonnance du 15 Avril relative au retrait de jours de RTT et ou CP :

*La DPMM a confirmé que le retrait des jours de RTT ou CP correspondant à la période du 17 avril jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire (10 Juillet à ce jour) devait obligatoirement entrer dans le **cadre de la planification des congés annuels**.*

Obligation de l'employeur de communiquer aux agents leur situation administrative telle prise en compte par l'Administration pour les 2 périodes considérées pendant la crise sanitaire.

La CGT a rappelé, contrairement à d'autre(s) organisations syndicales, dans sa déclaration liminaire et lors des débats son opposition totale à cette mesure injuste qu'elle considère comme du vol.

Les élus CGT sont intervenus pour signaler que dans certains services, les directives de la DPMM n'étaient pas respectées (ex SLM Toulon) et demandent aux agents de leur signaler toute dérive.

Plans de Reprise Progressifs de l'activité :

Pour le DPMM, tout se passe bien dans le meilleur des mondes et il ne faut pas confondre progressif et lenteur !!!

La CGT n'a absolument pas été convaincue par les arguments avancés par le DPMM et au contraire a dénoncé que dans certains services la reprise a été beaucoup trop rapide et que les CHSCT n'ont pas ou très peu été convoqués. Ce qui est un mépris total des mandatés syndicaux.

Bilan de situation à fin Mai dans la Marine : 80% en présentiel – 10% en ASA – 8% en télétravail – 2% en arrêt maladie.

Pour la CGT, ces chiffres prouvent qu'une très grande majorité de salarié(es) est présente sur site et qu'il y a un véritable effort à réaliser pour le développement du télétravail aussi bien de la part de la DIRISI que de l'évolution des mentalités.

Prime exceptionnelle COVID 19 :

*La DPMM a confirmé que cette prime ne concernerait au MINARM comme dans la Marine que **2% des personnels civils fonctionnaires et contractuels** (environ 60 agents). Les montants seront de : 330 € (20% des personnels concernés) – 660 € (60% des personnels concernés) - 1 000 € (20% des personnels concernés).*

Pour la CGT, les chiffres ci-dessus valent beaucoup mieux que de longs discours pour comprendre que c'est un véritable « foutage de gueule » de la part du gouvernement.

Point AMIANTE

Comme à chaque CTR ce sujet a encore été abordé car il est toujours aussi difficile pour les salarié(es) fonctionnaires et ouvriers de l'état d'obtenir les attestations d'exposition amiante afin de constituer leur dossier de départ au titre de l'ASCAA ou leur dossier préjudice anxiété.

Une communication du 09 Août 2019 de la DPMM demandait aux EFM d'apporter une grande attention aux demandes d'attestation des agents et de les traiter aussi rapidement que possible.

Pour la CGT, si l'intention est louable, les résultats sont loin d'être à la hauteur sans être systématiquement de la responsabilité des EFM loin s'en faut. Ces retards pénalisent fortement les personnels dans la constitution de leur dossier.

Questions CGT

En amont du CTR, la CGT avait posé un certain nombre de questions. Malheureusement, elles ont été abordées en toute fin de visio-conférence, et n'ont pas fait l'objet de réponses précises.

Quelles sont les mesures prises par la Marine pour remédier et diminuer le nombre de fiches de postes à la BNE, notamment pour les postes ouverts depuis plus de 6 mois ?

L'administration répond que des efforts sont faits pour que ces postes soient honorés, comme l'attribution d'ITM. Pour la CGT s'est nettement insuffisant, car, le risque, c'est que ces postes disparaissent du REO.

Suite au dernier CTR Marine concernant un rapprochement SSF/SLM, où en est l'audit par le CGA ? Les résultats ont-ils été communiqués ?

Pas d'évolution depuis le dernier CTR Marine avec une relation SSF/SLM renforcée (Codir croisé).

Processus commun avec 2 entités séparées.

Pour la CGT, le temps alloué par la DPMM pour répondre aux questions des organisations syndicales est nettement insuffisant, et n'a pas donné satisfactions aux élus CGT. Les points seront à reprendre au CTR du mois de novembre.

Mise en œuvre d'un plan stratégique à l'automne 2020.

Les réponses apportées confirment les informations transmises lors du CTR Marine du 14 Novembre 2019 sans être sûr qu'elles satisfassent pleinement le DC SSF.

Atelier Crabe. Y'a-t-il eu des modifications de planning pour la construction et la livraison ? De quelle manière s'effectuera la montée en puissance ?

Faible retard de livraison envisagé du bâtiment dû à la livraison retardée des 2 lessiveuses nécessaires à l'étanchéité de la salle blanche.

Début du fonctionnement prévu à l'été 2021.

Le DC SLM a confirmé que cette nouvelle activité se ferait à effectif constant. La CGT a réclamé l'embauche de personnels pour cette activité qui est ré-internalisée.

Suite au maintien du SIAE dans un statut étatique, où en sont les discussions concernant l'entretien des NH 90 (visites intermédiaires) assurant l'avenir de l'antenne de Lanvéoc-Poulmic ?

Maintien de l'entretien des NH 90 sur le site de Lanvéoc-Poulmic.

Il a fallu plus de 3 ans pour obtenir une réponse à cette question qui heureusement se termine bien pour l'emploi sur le site de Lanvéoc-Poulmic et qui est une réelle reconnaissance du SIAE et de ses personnels.

Toutefois pour la CGT, il faudra veiller à ce que les travaux de maintenance soient effectivement réalisés par les personnels du SIAE.

Bien vouloir présenter la répartition du CIA par corps de fonctionnaires en faisant apparaître clairement le taux et volume d'agents de chaque groupe (agents non-satisfaisants, agents satisfaisants, agents méritants, agents exceptionnels).

Pas de présentation en séance.

Cette question sera reposée lors du CTR du second semestre 2020.

Amiral, Mesdames, Messieurs,

C'est dans un contexte inédit que se déroule ce CTR Marine, tant dans la forme que sur le fond. Pour commencer, même si les nouvelles technologies ont été d'un grand secours dans cette période et ont permis à certains personnels de télétravailler, les réunions à distance montrent leurs limites. Pour exemple, le CTM du 26 mai n'a pas pu se tenir en raison de problèmes techniques. De plus, des questions de confidentialité peuvent se poser. Rien ne vaut les rencontres et les échanges en direct.

Au sein de la chaîne d'emploi Marine, la mise en place des PCA ne s'est pas effectuée sans difficulté. Les élus CGT regrettent que les activités essentielles de la marine n'aient pas été listées plus précisément de façon à connaître le sens des PCA mis en œuvre par les différents directeurs d'établissements. Ceci aurait permis de lever incompréhensions et aberrations tant du côté étatique que du côté des industriels qui sont aux ordres de la Marine.

Ce qui est plus choquant, c'est que sur certains sites, peu de CHSCT se sont tenus dans les établissements lors de la mise en place des PCA. Pourtant, ceux-ci ont impacté fortement l'organisation du travail. Placer les personnels en télétravail n'est pas anodin, il y a pour l'employeur et le salarié des droits et des obligations. Les outils qui permettent le télétravail auraient pu déjà être déployés et testés avant la pandémie, en accord avec les personnels. Il faut se saisir de ces moyens, dans le cadre de la réglementation, pour les intégrer dans l'organisation du travail. Placer des personnels dits vulnérables en ASA n'est pas anodin, des personnels ont pu mal vivre d'être exclus de la communauté de travail. Lors de la mise en place des PCA, les mandatés CHSCT auraient pu, auraient dû être les interlocuteurs privilégiés entre les directions et les personnels et cela n'a pas toujours été le cas.

Pour la CGT et ses mandatés CHSCT, la reprise de l'agenda social, au niveau de la DGAFP, par la suppression des instances représentatives dont les CHSCT est une véritable provocation de la part du Ministre des comptes et de l'action publique. C'est faire fi totalement de l'utilité des CHSCT de proximité en cette période.

La gestion des transports collectifs a été une catastrophe, principalement, sur les transrades pour se rendre à l'Ile Longue où la situation était ubuesque. La CGT est intervenue à tous les niveaux locaux ou nationaux pour régler ce dysfonctionnement, afin d'assurer, sans risque sanitaire pour les personnels, la continuité de service sur un site nucléaire primordial pour la sécurité nationale.

La contamination massive sur le PA CDG a fait les choux gras de la presse, et a révélé la difficulté de protéger l'équipage tout en poursuivant les missions. Il ne s'agit pas d'un cas isolé, d'autres ont été décelés sur plusieurs bâtiments, il appartient au ministère, et surtout à la chaîne d'emploi marine, de prendre des mesures très strictes de protections de l'équipage comme des salariés des secteurs public et privé qui effectuent leurs missions.

Aujourd'hui, nous sommes à l'étape des PRPA (plan de reprise progressive de l'activité), qui porte bien son nom : reprise progressive de l'activité. Or, dans certains établissements, la reprise progressive s'effectue à très grande vitesse, comme au SLM Brest où des ateliers fonctionnent à effectifs complets. Quid de la distanciation sociale ? Quid des vestiaires ? Quid du soutien comme la restauration ? Pour la CGT, il est nécessaire que la reprise progressive d'activité se fasse, comme son nom l'indique, progressivement avec la même logique de réduire au maximum les contacts entre personnels de façon à les protéger ainsi que leur famille. Même si à ce jour, nous avons le sentiment que le virus commence à s'éteindre, les spots télévisés et radiophoniques du gouvernement nous rappellent que le virus est toujours là, et qu'il peut être toujours mortel.

La protection des salariés passe entre autre par le port de masques, or, ceux-ci sont encore peu distribués dans les établissements. La CGT l'a déjà dit, il est préférable d'utiliser des masques jetables sanitaires par exemple pour autant le ministère a décidé d'octroyer 4 masques tissus pour chaque agent, où en est la distribution ?

La CGT dénonce la confiscation des jours RTT et congés des personnels. Comment louer l'implication des personnels en cette période de crise sanitaire et en même temps leur appliquer une telle mesure scandaleuse. Amiral, comment arrivez-vous à justifier cette absurdité ? La note diffusée par la DPMM, devrait permettre d'atténuer ces mesures et, si ce n'est le cas dans certains établissements, la CGT et ses élus feront le nécessaire pour faire corriger ces inepties.

Depuis 2008, le ministère des armées vit au rythme des restructurations et externalisations. Cette crise sanitaire a mis en lumière les conséquences de cette gestion néo-libérale absurde. En 2015, les Ateliers du Maître Tailleur, société de droit privé qui travaillaient uniquement pour l'armée, et plus particulièrement pour la Marine, ont été démantelés et les savoir-faire ont disparu. Aujourd'hui, pour pallier aux différentes pénuries de matériels de protection des personnels du HIA Clermont-Tonnerre, des ateliers du SLM sont sollicités pour fabriquer, en urgence, des sur-blouses et des chemises. La CGT revendique la création d'un service équivalent à l'ancien Maître Tailleur, afin que cet outil industriel soit un service public, au service du public.

La construction d'un 2^{ème} porte-avions semble sur la bonne voie. Comme la CGT l'a déjà dit dans cette instance, l'outil industriel existe et la relance de la construction neuve peut être relancée à Brest. Une étude de Naval Group estime ce coût à 100 millions d'euros. La CGT pense que c'est le bon moment pour réfléchir à maintenir et développer nos compétences dans l'ensemble des métiers, dans toutes nos chaînes d'emploi, à consolider notre outil de défense nécessaire à la souveraineté du pays, à avoir une réflexion plus poussée sur

l'exportation d'armement. D'ailleurs, il a été constaté dans la période une réduction des conflits armés notamment au Yémen.

Pour ce faire, la CGT a des revendications qui passent par des embauches statutaires de fonctionnaires et d'ouvrier de l'état, l'amélioration des conditions de travail, des déroulements de carrières dignes de ce nom et des augmentations régulières de salaire via le dégel du point d'indice. Ce n'est pas le versement de primes aléatoires et tributaires de décisions arbitraires de l'administration, non prises en compte pour la retraite, qui permettra de rendre attractifs nos emplois et à fidéliser les personnels. Le gel des salaires des fonctionnaires, depuis une décennie, nécessite de revoir, urgemment, les rémunérations en fonction de l'utilité sociale des premiers de « corvée ».

La CGT souhaite apporter des éléments de réflexions sur les mesures de prévention qui pourraient être anticipées en cas de nouvelles épidémies, comme l'aménagement des locaux qui pourraient être équipés d' :

- Équipement de robinetteries par action fémorale, par pédale ou par détection ;
- Équipement d'ouvertures automatisées de portes pour les lieux publics ;
- Équipements de capteurs de mouvement pour un éclairage sans contacts avec un interrupteur, etc.

C'est le bon moment pour repenser à toutes nos infrastructures.

Cette crise ne doit pas occulter les activités de gestion administrative dans nos établissements telle que le transfert des personnels DGA vers la Marine, le versement du CIA, les avancements 2021 des fonctionnaires pour lesquels les organisations syndicales ne participeront plus aux travaux d'avancement en CAP, la reprise du plan de recrutement 2020 (106 postes) qui compensera simplement les départs prévus. Ce PDR 2020 pose encore, cette année, la problématique du reclassement des 4139-2 qui représente 25% des recrutements ainsi que le très faible nombre (6) de recrutement d'Ouvriers d'état pour 42 départs.

La violence de cette crise et ses conséquences semblent avoir ouvert les yeux de beaucoup sur la nécessité de ne plus continuer comme avant. Même le président de la république l'a reconnu officiellement « Il nous faudra tirer les leçons du moment que nous traversons, interroger le modèle de développement dans lequel s'est engagé notre monde depuis des décennies et qui dévoile ses failles au grand jour (...) Les prochaines semaines et les prochains mois nécessiteront des décisions de rupture en ce sens. Je les assumerai. » déclarait-il le 12 Mars.

Le moment est venu de transformer ces paroles en actes concrets en arrêtant les externalisations et restructurations permanentes, en annulant simplement et purement la réforme du chômage et celle des retraites, en menant une véritable politique salariale au service de l'ensemble des agents publics et en permettant un véritable déroulement de carrière pour tous.

Merci de votre attention